

Bruxelles, le 17 janvier 2025
(OR. en)

5395/25

**Dossier interinstitutionnel:
2023/0456(NLE)**

**ACP 2
WTO 1
RELEX 49
COASI 11**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	ST 5897/24
N° doc. Cion:	ST 16744/23 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part - Adoption

1. Le 12 décembre 2023, la Commission a soumis au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, ainsi que, en annexe, l'offre d'accès au marché présentée par les Tuvalu (ST 16744/23 + ADD 1).
2. Le 23 janvier 2024, le groupe "ACP" a examiné la proposition susmentionnée et a marqué son accord sur le texte du projet de décision du Conseil.
3. Le 19 février 2024, le Conseil a demandé l'approbation du Parlement européen en ce qui concerne l'adhésion des Tuvalu à l'accord.
4. Le Parlement européen a donné son approbation le 18 décembre 2024.

5. Le groupe "ACP" a confirmé son accord sur le texte du projet de décision du Conseil lors de sa réunion du 14 janvier 2025.
 6. Le Comité des représentants permanents est donc invité à recommander que, lors d'une de ses prochaines sessions, le Conseil:
 - adopte, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil relative à l'adhésion des Tuvalu à l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans les documents ST 5757/1/24 REV 1 + ST 5757/24 ADD 1;
 - informe le Parlement européen de l'adoption de la décision du Conseil;
 - en ordonne la publication au Journal officiel.
-